



LA RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021 EN 12 QUESTIONS

1/ Que doit avoir mon enfant dans son sac à dos pour aller à l'école primaire ?

En plus du matériel scolaire, la Ville recommande aux parents de fournir aux enfants des lingettes, un paquet de mouchoirs jetables et une gourde.

2/ Puis-je accompagner mon enfant dans la salle de classe à la rentrée ?

Chaque école met en place son propre protocole d'accueil des parents et des élèves. Il convient donc de contacter l'établissement scolaire de votre enfant.

3/ Quels sont les horaires de la rentrée scolaire ?

Les horaires et les dates de rentrée scolaire sont affichés dans chaque établissement. Ils sont aussi disponibles sur le site internet de la Ville ou sur simple demande au 0590 85 59 92

Attention : pour garantir la sécurité de tous, des parents, des élèves et du personnel, la rentrée se fera de façon échelonnée.

4/ Quel protocole a été mis en place face au Covid19 ?

Soucieuse de garantir la sécurité de tous et d'éviter tout risque de propagation du virus, les services municipaux ont réalisé des aménagements spécifiques dans le respect du protocole sanitaire élaboré par l'Etat :

- mise à disposition de bornes de gel hydro-alcoolique à l'entrée de chaque établissement (réservé aux adultes ; pour les enfants, le lavage des mains au savon est préconisé)
- installation de barriérage et marquage au sol pour orienter les enfants et gérer le flux des arrivées et des sorties de classe
- nettoyage, dératisation et désinfection de tous les établissements
- campagne d'affichage pour sensibiliser le personnel, les parents et les élèves
- mise à disposition de distributeurs de savons, de mouchoirs jetables et de poubelles à pédale dans les sanitaires
- entretien des jeux d'extérieur et des climatiseurs

Le personnel communal, les enseignants et les autres encadrants veilleront à la sécurité et à l'épanouissement des enfants durant cette période inédite.



LA RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021 EN 12 QUESTIONS

5/ En cas de coupure d'eau, quel protocole sera mis en place ?

En cas d'interruption de la distribution d'eau, la Ville dispose dans chaque établissement de citernes d'eau à usage domestique. Elle procédera à des distributions de bouteilles d'eau afin de garantir le service public et permettre aux enfants de suivre leur scolarité dans les meilleures conditions toute l'année. Néanmoins, dans le contexte actuel et en cas de coupure prolongée, la fermeture des écoles pourra être envisagée au cas par cas en concertation avec les services du Rectorat. Une communication spécifique sera alors mise en place afin d'informer les parents dans les meilleurs délais.

6/ La cantine sera-t-elle effective dès la rentrée ?

La restauration scolaire sera effective dès le mardi 1er septembre 2020.

Pour tout complément d'information concernant les inscriptions ou le remboursement des trop-perçus (année scolaire 2019/2020), contactez la Régie Scolaire au 0590 88 89 37 ou par mail : regie.periscolaire@ville-sainteanne.fr

7/ Le transport sera-t-il effectif ?

Le transport scolaire sera effectif dès le mardi 1er septembre 2020.

Pour toute information complémentaire, contactez le SMT (Syndicat Mixte des Transports) au 0590 60 47 37 ou sur le site www.syndicatmixtedestransports.fr

8/ Mon enfant peut-il jouer avec ses camarades dans la cours de récréation ?

Dans les espaces extérieurs et selon le protocole sanitaire allégé et publié par le gouvernement, la distanciation physique entre enfants ne s'applique pas. Cependant les gestes barrières doivent être respectés autant que possible. Par contre, le lavage des mains doit se faire avant et après chaque récréation. L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe est également permise (ballons, jeux, ...)



LA RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021 EN 12 QUESTIONS

9/ Comment se passe la journée de mon enfant ?

- **A l'entrée en classe** : accueil au portail par l'équipe pédagogique et passage aux toilettes pour se laver les mains.
- **Pendant la pause méridienne** : le personnel communal prend le relais de l'équipe pédagogique. Tous les agents devront porter un masque. Les enfants seront invités à se laver les mains avant et après le repas. Les intervenants des associations participant aux activités périscolaires devront aussi porter un masque.
- **A la sortie de classe** : lavage des mains à l'école et à l'arrivée à la maison.
- **A propos des règles sanitaires** : seuls les adultes et les enfants de + de 11 ans ont l'obligation de porter un masque de protection. Pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé, mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école). Les enfants sont régulièrement sensibilisés aux gestes barrières à appliquer au sein de l'école. Cette sensibilisation est adaptée à l'âge des élèves.

10/ En tant que parent, quelle attitude dois-je adopter ?

- **Avant d'envoyer mon enfant à l'école** : rappel des gestes barrières, matériel à fournir (mouchoirs, lingette,...). En cas de symptômes ou de sensation de fièvre, veillez à prendre la température de votre enfant. Si elle est supérieure à 38° C, votre enfant doit rester à la maison.
- **Si mon enfant est malade à l'école** : l'école fournit un masque à mon enfant, le met en isolement et me contacte. Je viens le récupérer dans les plus brefs délais
- **Quand je récupère mon enfant après l'école** : lavage des mains et vérification de la température dans la soirée.

11/ Que faire s'il y a un cas de Covid19 à la maison ?

Si une personne est porteuse du virus au sein du foyer, vous devez garder votre enfant à la maison. Des cours à distance lui seront proposés.

Pour plus de détails, la fiche explicative "*J'ai été en contact avec une personne malade du COVID-19*" de l'Agence Santé Publique France est consultable sur www.ville-sainteanne.fr.

12/ Que se passe-t-il si un « cas Covid » est confirmé dans l'école ?

L'ensemble des parents est informé et accompagné dans les démarches à suivre :

- pour les crèches, par le médecin de l'établissement et le service de PMI
- pour les écoles par la médecine scolaire, en lien avec l'Agence régionale de santé.

Les enfants et personnels considérés comme « contacts » doivent réaliser un test PCR et respecter un délai de quatorzaine.

LA RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021 EN 12 QUESTIONS

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.